

PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Secrétariat Général

Suivi : Marie-Monique Chardonneau

☐ 02 28 08 14 26

marie-monique.chardonneau@lunam.fr

12 octobre 2010

NOTE

A l'attention du Conseil d'administration

OBJET : Désignation de représentants de L'UNAM au Syndicat mixte GIGALIS

La liaison très haut débit (10 gigabits/s) entre les Universités de Nantes, d'Angers et du Mans est assurée par le Syndicat mixte d'étude et de développement des services et des réseaux de communications électroniques des Pays de la Loire GIGALIS.

Le financement de cette liaison s'inscrit dans le cadre de l'Université Numérique en Région à hauteur de 350 000 € sur 5 ans pris en charge par le Conseil régional.

Au cours de sa séance du **29 janvier 2010**, le Conseil d'administration de L'UNAM a émis un avis favorable à son **adhésion au Syndicat mixte GIGALIS**, sous réserve que L'UNAM n'ait pas à supporter de coûts au-delà de la participation régionale.

Toutefois, en qualité d'adhérent, L'UNAM doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter le PRES avec droit de vote aux réunions du Comité syndical.

Il appartient donc au Conseil d'administration de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour siéger avec voix délibérative au comité du Syndicat mixte GIGALIS.

Le Président